

Intégration de votre récolte en ENTREE sur la DRM

- Au MOIS DE NOVEMBRE ou DECEMBRE en fonction de la date de validation de votre télé-déclaration

A) Vous saisissez manuellement votre DRM

Vous créez votre DRM avec l'option **Création d'une drm pré-remplie**
Tous les produits et sous-produits récoltés 'Sur place' dans votre Déclaration de Récolte seront intégrés automatiquement dans la ligne Entrées 'Récolte' de votre DRM

B) Vous générez votre DRM à partir de votre Logiciel de Gestion

Vous entrez manuellement votre Récolte dans les produits de votre système de gestion
Vous générez le fichier d'import
Vous créez votre DRM avec l'option **Création depuis un logiciel tiers**

C) Vous générez votre DRM à partir du Logiciel du Centre de Fiscalité et de Gestion du Bas-Rhin

- a. Soit, vous créez votre DRM avec l'option **Création d'une drm pré-remplie**
Vous saisissez alors manuellement tous vos autres mouvements d'Entrées/Sorties
- b. Soit, vous créez votre DRM avec l'option **Création depuis un logiciel tiers**
Vous saisissez alors manuellement les entrées 'Récolte' dans tous vos produits et sous-produits

Appellations	Volume revendiqué sur place
AOC Alsace Blanc	154,00 hl
AOC Alsace Grand Cru	49,50 hl
AOC Crémant d'Alsace	170,00 hl
AOC Alsace Communale	24,50 hl
AOC Alsace Lieu-dit	83,90 hl
AOC Alsace Pinot noir rouge	36,00 hl
AOC Alsace Pinot noir	35,00 hl
Total Général AOC	552,90 hl
Rebêches	2,00 hl
DRA/DPLC Blanc	161,75 hl
DRA/DPLC Rouge	7,00 hl
Lies/mouts	80,10 hl
VCI Crémant d'Alsace	5,00 hl
Vins Sans IG	85,00 hl

Vous trouverez en dernière page du fichier PDF, un récapitulatif par Appellation de votre récolte sur place.

TOUTES LES LIES SOUTIREES DOIVENT TRANSITER PAR LA DRM

Attention la DRM doit être le reflet de votre déclaration de récolte

- 1) Si vous avez déclaré des lies sur la déclaration de récolte :
 - Elles seront inscrites en entrée 'Récolte' dans la colonne 'Lies et Bourbes'
 - Si vous les avez déjà livrées, vous les saisissez immédiatement en sortie 'Lies et Bourbes'
 - Si vous ne les avez pas encore livrées, vous les sortirez le moment venu
- 2) Si vous n'avez pas indiqué de lies sur votre déclaration de récolte
 - Lorsque vous effectuerez des soutirages :
 - Si vous avez du volume en dépassement de rendement (DRA/DPLC)
 - Vous déduirez les lies, les mois suivants au fur et à mesure des soutirages en sortie 'Usages industriels', en précisant dans la case 'Observations' Livraison de Lies

Produits	Observations
DRA/DPLC Blanc	Livraison de Lies

- Si vous n'avez pas de volume en dépassement de rendement
 - Dans les colonnes AOC concernées, vous inscrivez ces volumes en sortie 'Repli/déclassement'
 - Dans la colonne **Lie et Bourbes**, vous inscrivez la totalité des volumes en entrée 'Repli/déclassement' et la sortie en 'Lies et Bourbes' comme dans l'exemple précédent